

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 434

27 février 2009

### SOMMAIRE

Adler & Zirves S. à r.l. ....	20810	LRI Invest S.A. ....	20823
AG Properties SCI ....	20791	Lutronic Holding S.A. ....	20824
AJYR Investissement S.A. ....	20787	Luxmat A.G. ....	20789
Alpa S.A. ....	20810	MA-GI-CI S.A. ....	20793
AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l. ....	20794	Manacor (Luxembourg) S.A. ....	20815
Beethoven S.A. ....	20799	Manor Care Parent S.à r.l. ....	20830
Biscolux Holding S.A. ....	20808	Massen Building Investment, S.A. ....	20790
Captain North Sea Finance Limited ....	20807	Mice Sàrl ....	20805
Cartonplastgroup Holding SA ....	20816	Montimmo S.A. ....	20828
Cassiopeia Holding Sàrl ....	20826	MSG International SA ....	20797
Cofinor S.A. ....	20791	Mutua (Luxembourg) S.A. ....	20814
Digital Realty (Redhill) S.à r.l. ....	20792	New Market Investors S.A. ....	20808
Ecologis S.A. ....	20790	New Market Investors S.A. ....	20809
European Food Ingredients S.A. ....	20788	Pama Invest S.A. ....	20811
Fair Partners S.à r.l. S.C.A. ....	20832	PG Sub Silver S.A. ....	20810
Fides (Luxembourg) S.A. ....	20815	Portugal Venture Capital Initiative ....	20812
Fiduciaire TG Experts S.A. ....	20786	Royal Tours Travel Center S.A. ....	20807
Fiducial Expertise S.A. ....	20814	Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. ....	20790
Financière de Titrisation S.A. ....	20786	SERVAL s.à r.l., Services de Récupération et de Valorisation Luxembourg ....	20788
Giori S.A. ....	20822	SERVAL s.à r.l., Services de Récupération et de Valorisation Luxembourg ....	20788
Grove Holding ....	20796	Spanish Telecommunications Limited S.à r.l. ....	20789
Grove Holding S.à r.l. ....	20796	Tamar International S.à r.l. ....	20811
Harlequin Enterprises Limited, Luxem- bourg Branch ....	20791	Tansen Investments S.A. ....	20832
I.D. Sport ....	20806	Vedette S.A. ....	20789
Impianti Continui International S.A. ....	20821	Web Technologies Group S.A. ....	20809
International Pyramide Holdings (Luxem- bourg) S.A. ....	20813	World Trust Corp Holding S.A.H. ....	20812
Jugend Béiwen Atert, A.s.b.l. ....	20807		
Key Com S.A. ....	20786		

**Financière de Titrisation S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 121.770.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54029 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009019538/211/12.

(090019938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Key Com S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 74.435.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 15 décembre 2008 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2009019539/535/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Fiduciaire TG Experts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Zare Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 132.619.

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIDUCIAIRE TG EXPERTS S.A." établie et ayant son siège social à L-3378 Livange 13, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132619, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2628 du 16 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max SCHAMMEL, employé privé, demeurant à Medingen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Livange à L-4384 Ehlerange, Zone Zare Ouest, et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant directement ou indirectement à la profession d'expert comptable, tels que ces services sont exécutés par les membres de l'Ordre des Experts-Comptables au Luxembourg, à l'exclusion des activités régies par la loi relative au secteur financier et de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 28 juin 1984.

La Société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec la provision de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation."

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Livange à L-4384 Ehlerange, Zone Zare Ouest, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Ehlerange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; SCHAMMEL; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 janvier 2008 Relation GRE/2009/289 Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009019645/231/66.

(090020613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**AJYR Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER  
Notaire

Référence de publication: 2009019978/7851/11.

(090019931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**SERVAL s.à r.l., Services de Récupération et de Valorisation Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.  
R.C.S. Luxembourg B 102.242.

---

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 3 février 2009.  
FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2009019619/667/17.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00354. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090019995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**SERVAL s.à r.l., Services de Récupération et de Valorisation Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.  
R.C.S. Luxembourg B 102.242.

---

Le bilan au 30.06.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 3 février 2009.  
FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2009019621/667/17.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00333. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090019993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**European Food Ingredients S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 71.298.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social le 17 décembre 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de mettre fin au mandat d'Administrateur de Monsieur Christian DHOYER.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Administrateur remplaçant, Monsieur Jérémy STEF-FEN, née le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), exerçant la profession de Comptable et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon L-8009 STRASSEN.

Le mandat de l'Administrateur remplaçant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN FOOD INGREDIENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009019955/553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10241. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Vedette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.894.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 3 février 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009019616/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00359. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090020001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Luxmat A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.496.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 3 février 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009019617/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00350. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090019998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Spanish Telecommunications Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.068.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 23 décembre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008, LAC/2008/52742, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour la société  
Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009019590/211/22.

(090020824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Ecologis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.052.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 3 février 2009.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2009019615/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00340. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090020004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Massen Building Investment, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 102.135.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wemperhardt, le 3 février 2009.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2009019618/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00351. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090019996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

---

*Auszug aus dem Protokoll der einstimmigen Beschlussfassung der persönlich haftenden Gesellschafter der Gesellschaft, abgehalten am 08.12.2008*

*Die Unterzeichneten:*

- Matthias Graf von Krockow, persönlich haftender Gesellschafter
- Christopher Freiherr von Oppenheim, persönlich haftender Gesellschafter
- Friedrich Carl Janssen, persönlich haftender Gesellschafter
- Dieter Pfundt, persönlich haftender Gesellschafter

Folgende Niederlegung als Mitglied des Geschäftsführungsausschusses zum 31.12.2008 wurde angenommen:

- Dr. Thomas Sonnenberg,  
geboren am 17. Juli 1961 in Köln-Kalk, Deutschland,

geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.  
Luxembourg, den 08.12.2008.

Matthias Graf von Krockow / Christopher Freiherr von Oppenheim /  
Dieter Pfundt / Friedrich Carl Janssen.

Référence de publication: 2009020016/1998/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00155. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Harlequin Enterprises Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.690.

—  
**FERMETURE DE SUCCURSALE**

Suivant les résolutions prises par le conseil d'administration de la société mère HARLEQUIN ENTERPRISES LIMITED en date du 11 décembre 2008:

- Il a été DECIDE de fermer la succursale Harlequin Enterprises Limited, Luxembourg Branch avec effet au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009019586/1053/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Cofinor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 97.760.

Par la présente, je vous informe de ma démission d'administrateur-délégué et d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Siebenaler, le 30 janvier 2009.

Paul MÜLLER.

Référence de publication: 2009019591/2602/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090020633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**AG Properties SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg E 844.

L'an deux mille neuf.

Le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Arnaud GUIOT, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 21 février 1964, demeurant à B-6120 Jamioulx, 26, rue de Naninnes (Belgique).

2.- Madame Sylvie DUMON, employée privée, née à Uccle (Belgique), le 20 mars 1970, demeurant à B-6120 Jamioulx, 26, rue de Naninnes (Belgique).

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile AG PROPERTIES SCI, ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, R.C.S. Luxembourg numéro E 844, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 261 du 15 février 2002.

- Que la dite société AG PROPERTIES SCI ne possède pas de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés constatent qu'en vertu d'une cession de part sous seing privé du 19 décembre 2008, Madame Hedwige GUIOT, sans état, demeurant à B-6230 Obaix, 41, rue de la Buscaille (Belgique), a cédé une (1) part sociale lui appartenant dans la prédite société civile AG PROPERTIES SCI à Madame Sylvie DUMON, préqualifiée.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-treize cents (2.478,93.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, réparties comme suit:

1.- Monsieur Arnaud GUIOT, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 21 février 1964, demeurant à B-6181 Courcelles, 30, rue de la Station (Belgique), quatre-vingt-dix-neuf parts sociales; . . . . .	99
2.- Madame Sylvie DUMON, employée privée, née à Uccle (Belgique), le 20 mars 1970, demeurant à B-6120 Jamioulx, 26, rue de Naninnes (Belgique), une part sociale; . . . . .	1
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

*Évaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL -J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2009. Relation GRE/2009/355. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009019646/231/52.

(090020682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Digital Realty (Redhill) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.912.

Suite aux résolutions écrites prises par l'Associé Unique en date du 28 novembre 2008, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Domels S.à r.l. de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer, avec effet au 27 novembre 2008 et pour une durée illimitée, M. Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que nouveau gérant de classe B;

- d'accepter avec effet au 27 novembre 2008 et pour une durée illimitée, la nomination de TMF Corporate Services S.A., ayant son siège social sis 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B84993, en tant que gérant de classe B;

Le 1<sup>er</sup> décembre 2008, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société de son ancienne adresse au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour la société

Un gérant

TMF Corporate Services S.A.

Gérant de Classe B

Signature

Référence de publication: 2009019577/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03623. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**MA-GI-CI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6951 Olingen, 23, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 63.998.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille cinq,

Le huit mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

a) Monsieur Luigi MANCINELLI, employé privé, demeurant à L-6951 Olingen, 23, rue de Flaxweiler, propriétaire de six cent cinquante (650) actions de la société anonyme "MA-GI-CI S.A.", ci-après désignée.

b) Madame Maria TEDESCO, employée privée, épouse de Monsieur Luigi MANCINELLI, demeurant à L-6951 Olingen, 23, rue de Flaxweiler, propriétaire de trois cent cinquante (350) actions de la société anonyme "MA-GI-CI S.A.", ci-après désignée.

c) Madame Cindy MANCINELLI, gérante administrative, épouse de Monsieur Edgar DA CONCEICAO, demeurant à L-6916 Roodt-sur-Syre, 26, route de Luxembourg, propriétaire de deux cent cinquante (250) actions de la société anonyme "MA-GI-CI S.A.", ci-après désignée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1.- Que la société anonyme "MA-GI-CI S.A.", ayant son siège social à L-6951 Olingen, 23, rue de Flaxweiler, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63998, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 483 du 1<sup>er</sup> juillet 1998.

2.- Que le capital social est fixé d'après les statuts à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000.- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000.-LUF) chacune.

3.- Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de ladite société.

4.- Que les comparants ont décidé de dissoudre la société "MA-GI-CI S.A." aux droits des parties, par reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

5.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme "MA-GI-CI S.A." est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

6.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans la société.

7.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.

8.- Que les actions n'ont jamais été matériellement créées.

9.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, évalués à six cent cinquante euros, résultant du présent acte sont à charge de la société dissoute. Le capital social est évalué à 30.986,69.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MANCINELLI - MANCINELLI - TEDESCO - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2005. Volume 531, folio 13, case 6. Reçu douze EUROS. 12.-EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009019640/231/49.

(090020801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.420.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December,

Before Maître Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The partnership AMCI ConsMin (Cayman) L. P., a limited partnership constituted and existing under the laws of Grand Cayman, registered with the registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands under the number 19209, with its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands (the "Sole Member"),

duly represented by Mr. Shaohui ZHANG lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given on December 31<sup>st</sup>, 2008.

The proxy, having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.420, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 22<sup>nd</sup>, 2007, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1717 of August 14<sup>th</sup>, 2007 (hereinafter, the "Company").

The Company's articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on November 26, 2007, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 664 of March 18, 2008.

The appearing party, in its capacity of sole member of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of five hundred and four thousand two hundred and fifteen United States Dollar (USD 504,215.-) taking it from its present amount of five hundred twenty-one thousand eight hundred fifty-one (USD 521,851.-) to the amount of seventeen thousand six hundred and thirty-six United States Dollars (USD 17,636.-) by the reimbursement and cancellation of five hundred and four thousand two hundred and fifteen (504,215) corporate units having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all of them belonging to the Sole Member.

*Second resolution*

The Sole Member resolves to reimburse the five hundred and four thousand two hundred and fifteen (504,215) cancelled corporate units at the nominal value, i.e. one United States Dollar (USD 1.00) each.

Power is given to the sole manager of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

*Third resolution*

The Sole Member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at seventeen thousand six hundred and thirty-six United States Dollar (USD 17,636.-) represented by seventeen thousand six hundred and thirty-six (17,636) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

### Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am einunddreißigsten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Paul FRIEDERS, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

AMCI ConsMin (Cayman) L.P., ein "limited partnership" nach dem auf den Kaimaninseln geltenden Recht, eingetragen im kaimanischen Handelsregister für Personengesellschaften mit beschränkter Haftung unter der Nummer 19209, mit Amtssitz in Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands,

vertreten durch Herrn Shaohui ZHANG, Jurist, beruflich wohnhaft zu L-2320 Luxemburg, 69, Boulevard de la Pétrusse, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt am 31. Dezember 2008, welche nach ne varietur Zeichnung der Kompargenten und des instrumentierenden Notars gegenwärtiger Urkunde begebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 129.420, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 22. Mai 2007, veröffentlicht im Amtsblatt, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1717 vom 14. August 2007 (fortan die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde nachgehend mehrmals abgeändert, das letzte Mal gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 26. November 2007, veröffentlicht im Amtsblatt, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 664 vom 18. März 2008.

Die erschienene Partei, in ihrer Funktion als die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft und vertreten wie oben dargelegt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, um folgenden Beschluss aufzunehmen:

#### *Erster Beschluss*

Der alleiniger Gesellschafter beschließt das Stammkapital der Gesellschaft von seinem Betrag von United States Dollars USD 521.851.- (fünfhunderteinund-zwanzigtausendachthunderteinundfünfzig US Dollars) eingeteilt in funfhunderteinund-zwanzigtausendachthunderteinundfünfzig Geschäftsanteile mit einem jeweiligen Nennwert von einem US-Dollar (USD 1,00) um einen Betrag von fünfhundertviertausendzweihundertundfünfzehn US Dollars (USD 504.215.-) auf einen Betrag von siebzehntausendsechshundertsechunddreißig US-Dollars (USD 17.636.-), eingeteilt in siebzehntausendsechshundertsechunddreißig (17.636) Geschäftsanteile mit einem Wert von jeweils einem US-Dollar (USD 1,00), herabzusetzen, durch Rückzahlung und Annullierung von fünfhundertviertausendzweihundertundfünfzehn (504.215) Geschäftsanteilen mit einem Nominalwert von je einem US-Dollar (USD 1,00) welche alle dem alleinigen Gesellschafter gehören.

#### *Zweiter Beschluss*

Der alleiniger Gesellschafter beschließt die Rückzahlung von den fünfhundertviertausendzweihundertundfünfzehn (504.215) Geschäftsanteilen zu ihrem Nennwert von jeweils einem US-Dollar (USD 1,00).

Der alleinige Geschäftsführer ist ermächtigt den Beschluss in die Bücher der Gesellschaft einzutragen und die annullierten Geschäftsanteile zurückzuzahlen.

#### *Dritter Beschluss*

Der alleiniger Gesellschafter beschließt Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abzuändern. Die neue Fassung lautet folgendermaßen:

„**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt siebzehntausendsechshundertsechunddreißig US-Dollar (USD 17.636.-) eingeteilt in siebzehntausendsechshundertsechunddreißig (17.636) Geschäftsanteile mit einem Wert von jeweils einem US-Dollar (USD 1,00).“

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am eingangs bezeichneten Datum.

Nach Verlesung der Urkunde an den Bevollmächtigten, dem unterzeichneten nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Sh. Zhang, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 janvier 2009. Relation: LAC / 2009 / 157. Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 3. Februar 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009019648/212/105.

(090020728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Grove Holding, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Grove Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 102.602.

L'an deux mil huit, le vingt-neuf décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Miroslaw Gajewski, demeurant à Ul. Kròkicza 9A, 05-807 Podkowa Lesna, Pologne, en sa qualité de propriétaire de 500 parts sociales sur 500 de la société "GROVE HOLDING S.à.r.l.",

Ici représenté, en vertu d'une procuration signée sous seing privé, par Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle, 75, Parc d'activités, Capellen

Cette procuration signée "NE VARIETUR" par le mandataire de la partie comparante et par le Notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société "GROVE HOLDING S.à r.l." société à responsabilité limitée a été constituée suivant acte reçu par le Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 2004, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1112 du 04 novembre 2004

- inscrite au registre de commerce et des sociétés, sous le numéro B 102.602

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,00-EUR.), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,00- EUR.) chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "GROVE HOLDING S.à r.l." avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. Ensuite le comparant, agissant comme prédit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée décide modifier la dénomination de la société, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, tant dans sa version anglaise que française, comme suit:

" **Art. 3.** The company is incorporated under the name of "GROVE HOLDING",

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "GROVE HOLDING"

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société L-1940 Luxembourg, 174, Route de Longwy vers L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités et de modifier en conséquence l'article 4 (alinéa 1) des statuts, tant dans sa version anglaise que française, comme suit:

" **Art. 4. al. 1<sup>er</sup>.** The Company has its Head Office in Mamer/Capellen."

" **Art. 4. (al. 1<sup>er</sup>).** Le siège de la société est établi dans la commune de Mamer/Capellen."

*Troisième résolution*

L'associé unique a décidé d'accepter la démission aux fonctions de gérant de la société "HALSEY S.à.r.l." avec siège social situé à L-1940 Luxembourg, 174, Route de Longwy, et inscrit au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50984.

*Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant la société SEREN Sarl dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro BI110588.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000€.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 janvier 2009 - WIL/2009/9 - Reçu douze euros = 12 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 27 janvier 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009019654/2724/56.

(090019924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

### **MSG International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 144.482.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

#### ONT COMPARU:

- Monsieur GROTH Tim, employé, née le 01/04/1981 à Würselen (Allemagne) domicilié Ankerstrasse, 36 à Würselen (Allemagne),

- Monsieur MATIJEVIC Joachim, employé, né le 12/10/1982 à Oupeye (Belgique) domicilié Rue Hubert Hanot, 9 à Villers-le-Bouillet (Belgique) ici représentés par Madame Gisèle HEYDEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Pétange,

- en vertu de deux procurations annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société de participations financières qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de «MSG INTERNATIONAL SA».

Cette société aura son siège sur le territoire de la Commune de Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elles s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle opte également pour l'objet Soparfi tel que défini par la loi luxembourgeoise en vigueur. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à 31.000,00 euros divisé en 62 actions de 500,00 euros chacune.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur GROTH Tim: . . . . .	31 actions
Monsieur MATIJEVIC Joachim: . . . . .	31 actions
Total: . . . . .	62 actions

Toutes les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,00 euros se trouvent dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2009.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur MATIJEVIC Joachim, prénommé
  - b) Monsieur GROTH Tim, prénommé
  - c) Monsieur MATIJEVIC Samuel, employé, né le 28/02/1980 à Oupeye (Belgique) domicilié Rue Hubert Hanot, 9 à Villers-le-Bouillet (Belgique);
3. est appelée aux fonctions de commissaire: NG WEB BUSINESS SA domiciliée Rue d'Athus, 38, L-4710 PETANGE (RC No B 79.347);
4. le siège social de la société est fixé à L-4710 PETANGE, Rue d'Athus, 38;
5. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur MATIJEVIC Joachim, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HEYDEN, d'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15554. Reçu: cent cinquante-cinq euros 31.000,- à 0,5% = 155,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 janvier 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009019677/207/100.

(090020433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

### **Beethoven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.479.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société "PLATINA INVEST LIMITED", société de droit anglais, avec siège social au 40, George Street Londres W1U 7DW, Royaume Uni,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Monaco, le 14 janvier 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "BEETHOVEN S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Toutes les actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à quatorze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social.



Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Paiement*

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique "PLATINA INVEST LIMITED", préqualifiée.

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille euros.

#### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- a. Madame Dorothee PRIVAT, Financial Controller, demeurant à App.1 N° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT Londres (Royaume Uni).
- b. Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle au 28 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- c. Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

"FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", une société anonyme, avec siège social au 28 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 34978).

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand nine, on the twenty-second of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company "PLATINA INVEST LIMITED", a company governed by the laws of England, having its registered office at 40, George Street London W1U 7DW, UK,

represented by Mr Enzo LIOTINO, manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II,

by virtue of a proxy given in Monaco, on January 14, 2009.

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of "BEETHOVEN S.A."

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares will be in the form of registered shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday in the month of June, at 2.00. p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. As long as one shareholder holds all shares in the Company, all powers vested in the General Meeting of the Shareholders will be exercised by the sole shareholder.

The board of directors may convene the general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

##### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

##### *Subscription and Payment*

All the three thousand one hundred (3.100) shares have been subscribed by "PLATINA INVEST LIMITED", previously named.

The subscribed shares have been released up to twenty five per cent (25%), so that the company has now at its disposal the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (7.750.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

##### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013:

- a. Mrs Dorothee PRIVAT, Financial Controller, residing at App.1 n° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT London (United Kingdom);
- b. Mr Enzo LIOTINO, Manager, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- c. Mr Jacques RECKINGER, Master at Law, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013: "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", having its registered office at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Third resolution*

The company's registered office is located at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/950. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 FEV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009019814/239/327.

(090020361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Mice Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, 1-3, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 131.470.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

1. Madame Patricia STAESSENS, commerçante, née à Mouscron (Belgique) le 24 septembre 1970, demeurant à L-9180, Oberfeulen, 40, route d'Arlon.

2. Monsieur Claude MICHIELS, commerçant, né à Kindu Port (République démocratique du Congo) le 25 avril 1959, demeurant à L-9180 Oberfeulen, 40, route d'Arlon.

Qu'ils déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée "MICE SARL", avec siège social à L-9180 Oberfeulen, 40, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131470, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, Notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2279 du 11 octobre 2007.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9180 Oberfeulen, 40, route d'Arlon à L-7526 Mersch, 1-3, Um Mierscherbiërg.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. STAESSENS, C. MICHIELS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 29 janvier 2009. MER/2009/165. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 février 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009019655/243/35.

(090020674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

### I.D. Sport, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 48.

R.C.S. Luxembourg B 95.721.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme ID SPORT S.A. (1998 2210 847) avec siège social à L-9647 Doncols, 7, Bohey,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 06 mai 1998, publié au Mémorial C No 552 du 29 juillet 1998, page 26.474, RC B95721

modifiée suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C No 545 du 09 avril 2002, page 26120,

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Donato Iannuzzi, administrateur de société, demeurant à 9773 Troine-Route, maison 10A,

Le président choisit comme secrétaire Madame Lisiane ROSIERE, employée privée, demeurant à L-9639 Boulaide, 13, Cité am elber,

et comme scrutateur Madame Christina ROSIERE, employée privée, demeurant à L-9773 Troine-Route, maison 10a.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

- 1.- Transfert du siège social et modification de l'article 1 al.2.
- 2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9647 Doncols, 7, Bohey à L-9780 Wintrange, maison 48 et de modifier l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1. al. 2.** Le siège social est établi à Wintrange."

Le reste du 2<sup>ième</sup> alinéa reste inchangé.

L'adresse est fixée à L-9780 Wintrange, maison 48.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11.45 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rosière, Ch. Rosière, Iannuzzi, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 30 janvier 2009. Relation: CLE/2009/78. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 03 février 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009019647/238/50.

(090020121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Captain North Sea Finance Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.000.002,00.**

Siège de direction effectif: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019672/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10813. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Royal Tours Travel Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 53.497.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 29 août 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Michel VERDIER de son mandat d'Administrateur.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Lieven DECRAEMER, né le 22 avril 1966 à Tielt (Belgique) et domicilié à Avenue Louise 172, 1050 Bruxelles, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire relative aux comptes se clôturant le 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait analytique

ROYAL TOURS TRAVEL CENTER SA

Signature

Référence de publication: 2009019966/553/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Jugend Béiwen Atert, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 16, rue de Helpert.

R.C.S. Luxembourg F 7.533.

*Generalversammlung*

Auf der Generalversammlung der Jugend Beiwen Atert A.s.b.l vom 24 Januar 2009 wurde beschlossen die Artikel 5, 7 und 15 der am 1. März 2008 verabschiedeten Satzungen wie folgt abzuändern.

**Art. 5.** Der Verein besteht aus

- a) Aktiven Mitgliedern,
- b) Ehrenmitgliedern.

Aktive Mitglieder sind Personen, die das Mindestalter von 16 Jahren erreicht haben und aktiv an den Vereinsaktivitäten teilnehmen. Sie dürfen nicht verheiratet sein und das Alter von 35 Jahren nicht überschreiten.

Ehrenmitglieder sind Personen, die nicht aktiv an den Vereinsaktivitäten teilnehmen. Die Anfrage zur aktiven Mitgliedschaft ist schriftlich der Generalversammlung zu stellen.

Ein neues Mitglied wird mit einfacher Stimmenmehrheit durch die Generalversammlung gewählt.

Der Vorstand entscheidet in Streitfällen über Aufnahme oder Nichtaufnahme.

**Art. 7.** Wahlberechtigt auf der Generalversammlung sind alle aktiven Mitglieder. Für die Wahl ist es jedem aktiven Mitglied erlaubt, bei nicht möglicher Anwesenheit, sich durch ein anderes Mitglied mit schriftlicher Beglaubigung vertreten zu lassen.

**Art. 15.** Der Präsident, der Vize-Präsident, der Sekretär und der Kassierer müssen das Mindestalter von 18 Jahren erreicht haben.

Unterzeichnet in Boevingen Attert am 31. Januar 2009

Wampach Jo / Bascuas Augustin.

Référence de publication: 2009019953/8731/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02239. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Bicolux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.196.

—  
*Extrait du livre des procès-verbaux  
Assemblée Générale annuelle du 10 juin 2008*

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) Renouvelle, à l'unanimité, le mandat des administrateurs suivants:

- Nikolaos KOROGIANNAKIS, avocat, domicilié à 7, Place Jean Jacobs, Bruxelles 1000, Belgique

- Ekaterini MOUZAKI, avocat, domiciliée à 18, rue Akadimias 10671, Athènes, Grèce

- Pagona LOUTRIDOU, employée privée, domiciliée à 125, rue Spartis, Athènes 17675, Grèce

Leur mandat étant valable pour un an, expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2009.

2) Renouvelle le mandat du Commissaire:

Georgios Georgiou-Kostakopoulos, avocat, domicilié à 18, rue Akadimias 10671, Athènes, Grèce.

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 11/06/2008.

*Le Bureau*

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Copie conforme du livre des procès-verbaux

N. KOROGIANNAKIS

*Le Membre du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009019910/2256/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**New Market Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 77.534.

—  
*Extrait du livre des procès-verbaux  
Assemblée Générale annuelle du 8 mai 2007*

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) Elit à l'unanimité les administrateurs suivants:

- M. Nikolaos KOROGIANNAKIS, avocat, de nationalité grecque, demeurant à Bruxelles, Belgique

- Pagona LOUTRIDOU, employé, de nationalité grecque, demeurant à 125, rue Spartis, 17675 Athènes, Grèce

- Ekaterini MOUZAKI, avocat, de nationalité grecque, demeurant à 18, rue Akadimias, 10671 Athènes, Grèce

Leur mandat étant valable pour un an, expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2008.

6) Renouvelle le mandat du Commissaire:

M. Georgios Georgiou-Kostakopoulos

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2008.



Luxembourg, le 9 mai 2007.

*Le Bureau*  
*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Copie conforme du livre des procès-verbaux  
N. KOROGIANNAKIS  
*Le Membre du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009019913/2256/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03796. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Web Technologies Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 134.430.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société WEB TECHNOLOGIES GROUP S.A. qui s'est tenue en date du 27 novembre 2008 que:

La démission de Monsieur Patrick Abrami, né le 6 avril 1965 à Thionville (France) et demeurant L-3373 Leudelange, 17, Domaine Schmiseleck, du mandat d'administrateur est acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour extrait conforme  
Par mandat  
Signature

Référence de publication: 2009019920/4906/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10086. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**New Market Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 77.534.

—  
*Extrait du livre des procès-verbaux*  
*Assemblée Générale annuelle du 13 mai 2008*

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) Elit à l'unanimité les administrateurs suivants:

- M. Nikolaos KOROGIANNAKIS, avocat, de nationalité grecque, demeurant à Bruxelles, Belgique
- Pagona LOUSTRIDOU, employé, de nationalité grecque, demeurant à Athènes, Grèce
- Ekaterini MOUZAKI, avocat, de nationalité grecque, demeurant à Athènes, Grèce

Leur mandat étant valable pour un an, expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2009.

6) Renouvelle le mandat du Commissaire:

M. Georgios Georgiou-Kostakopoulos

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

*Le Bureau*  
*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Copie conforme du livre des procès-verbaux

N. KOROGIANNAKIS

*Le Membre du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009019916/2256/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03797. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Adler & Zirves S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.484.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2009*

*Première résolution*

Le capital a été souscrit comme suit:

Mademoiselle ADLER Sonja, née à Esch-sur-Alzette, le 0 mai 1984, demeurant à L-3715 Rumelange 3, rue du Cimetière.

CENTS PARTS SOCIALES . . . . . 100

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . . 100

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate la démission de Madame Sylvie ZIRVES, épouse ADLER, née à Rumelange, le 30 janvier 1963, demeurant à L-3715 Rumelange, 3, rue du Cimetière, de ses fonctions de gérante unique à compter du 1<sup>er</sup> février 2009.

*Troisième résolution*

Est nommée gérante unique de la société, Mademoiselle ADLER Sonja, née à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 1984, demeurant à L-3715 Rumelange, 3, rue du Cimetière.

*Quatrième résolution*

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Mme ZIRVES / Mlle ADLER.

Référence de publication: 2009019936/5382/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02213. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Alpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.547.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009019570/5770/12.

(090020274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**PG Sub Silver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 104.773.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société en date du 14 octobre 2008 que le conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Stefano Quadrio Curzio de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de la résolution écrite de l'actionnaire unique de la Société en date du 23 janvier 2009 que l'actionnaire unique de la Société a pris acte de la co-optation de la personne suivante par le conseil d'administration de la Société en date du 14 octobre 2008 avec effet immédiat et a nommé définitivement cette personne administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société appelée à statuer sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2009 qui se tiendra en 2010:

- Madame Joséphine Pallett, administrateur, née le 10 juin 1974, à York (Royaume-Uni), résidant au 43-45 Portman Square, W1H 6DA Londres.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 23 janvier 2009 que les mandats en tant que membre du conseil d'administration de la Société de Monsieur Pierre Stemper, Monsieur Mike Twinning, Monsieur Naim Gjonaj et Madame Christelle Rétif ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2009.

de sorte que le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

M. Pierre Stemper;

M. Mike Twinning;

Mme Christelle Rétif;

M. Naim Gjonaj; et

Mme Joséphine Pallett.

Par ailleurs, le mandat de KPMG Audit en tant que commissaire aux comptes a également été renouvelé. Le mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009019981/260/36.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11156. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Tamar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.844.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 juillet 2000, acte publié au Mémorial C no 857 du 23 novembre 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juillet 2007, acte publié au Mémorial C n° 2341 du 18 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l.*

Fortis Interstrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009020045/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00732. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Pama Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.630.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009019571/5770/12.

(090020288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**World Trust Corp Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.862.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mai 2008 au siège social*

*Résolution unique*

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER de son mandat d'Administrateur et décide de nommer à sa place, un nouvel Administrateur remplaçant:

- Madame Galina ROKOSUIEVA, née le 4 janvier 1960, à Belojarsk en Russie, exerçant la profession de Comptable et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur remplaçant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD TRUST CORP HOLDING SAH

Signature

Référence de publication: 2009019961/553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Portugal Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.174.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a pris en date du 8 avril 2008 les décisions suivantes:

L'actionnaire unique décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des directeurs suivants:

- Monsieur Robert Wagener, dont l'adresse professionnelle est au 43, avenue J. F. Kennedy, L-2968 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société; et

- Monsieur Ioannis Tsakiris, ayant l'adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-2968 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société.

L'actionnaire unique décide d'élire, avec effet immédiat, en tant que nouveaux administrateurs de la Société pour une période déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013:

- Monsieur John Holloway, dont l'adresse professionnelle est au 96, boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe A de la Société;

- Monsieur Virgilio Manuel Boavista Lima, dont l'adresse professionnelle est au 219-24, Rue Áurea 1100-062 Lisbonne, Portugal en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B de la Société;

- Monsieur Antonio Carlos Leandro Soares, dont l'adresse professionnelle est au 195-9°, Avenida da Liberdade, 1250 142 Lisbonne, Portugal en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B de la Société;

- Monsieur Ricardo Simões Caliço, dont l'adresse professionnelle est au 63-2°, Avenida João XXI, 1000-300 Lisbonne, Portugal en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B de la Société;

- Monsieur João Coutinho, dont l'adresse professionnelle est au 50, Avenida da República, 1050-196 Lisbonne, Portugal en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B de la Société;

- Monsieur Manuel Ferreira da Silva, dont l'adresse professionnelle est au 284, Rua Tenente Valadim, 4100-476 Porto, Portugal en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B de la Société; et

- Monsieur Luis Filipe Costa, dont l'adresse professionnelle est au 73, Rua Rodrigo da Fonseca, 1269-158 Lisbonne, Portugal en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PORTUGAL VENTURE CAPITAL INITIATIVE*

Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme  
Nicole Dupont  
*Senior Manager*

Référence de publication: 2009020060/1126/39.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Suite à la nomination du Fondé de pouvoir de Monsieur Martin Paul Galliver avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les Fondés de pouvoir de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Gérald Olivier David WELVAERT, né le 15 juillet 1977, Uccle, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Jacques JOSSET, né le 12 juin 1974 à St Quentin, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Wim José August RITS, né le 14 juin 1970, à Merksem, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Lutgarde Françoise DENYS, née le 29 décembre 1967 à Oostende, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Stéphanie JUNG, née le 24 novembre 1975 à Metz, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, née le 3 avril 1973 à Rennes, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Johannes Laurens DE ZWART, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Helena Margareta FRIBERG, née le 10 septembre 1962 à Stockholm, Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Martin Paul GALLIVER, né le 15 juin 1980 à Monaco et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.
- La Société peut être représentée par la signature conjointe de deux Administrateurs.
- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.

R. van 't Hoeft

*Administrateur*

M.C.J. Weijermans

*Administrateur*

Référence de publication: 2009020187/683/45.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10568. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Fiducial Expertise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 47.269.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009020191/5770/12.

(090020829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Suite à la nomination du Fondé de pouvoir de Monsieur Martin Paul Galliver avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les Fondés de pouvoir de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Gérald Olivier David WELVAERT, né le 15 juillet 1977, Uccle, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Jacques JOSSET, né le 12 juin 1974 à St Quentin, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Wim José August RITS, né le 14 juin 1970, à Merksem, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Lutgarde Françoise DENYS, née le 29 décembre 1967 à Oostende, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Stéphanie JUNG, née le 24 novembre 1975 à Metz, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, née le 3 avril 1973 à Rennes, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Johannes Laurens DE ZWART, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Helena Margareta FRIBERG, née le 10 septembre 1962 à Stockholm, Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Martin Paul GALLIVER, né le 15 juin 1980 à Monaco et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.

- La Société peut être représentée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mutua (Luxembourg) S.A.

R. van 't Hoef

*Administrateur*

M.C.J. Weijermans

*Administrateur*

Référence de publication: 2009020186/683/45.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.469.

Suite à la nomination du Fondé de pouvoir de Monsieur Martin Paul Galliver avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les Fondés de pouvoir de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Gérald Olivier David WELVAERT, né le 15 juillet 1977, Uccle, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Jacques JOSSET, né le 12 juin 1974 à St. Quentin, France et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Wim José August RITS, né le 14 juin 1970, à Merksem, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Lutgarde Françoise DENYS, née le 29 décembre 1967 à Oostende, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Stéphanie JUNG, née le 24 novembre 1975 à Metz, France et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, née le 3 avril 1973 à Rennes, France et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Johannes Laurens DE ZWART, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Helena Margareta FRIBERG, née le 10 septembre 1962 à Stockholm, Suède et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Martin Paul GALLIVER, né le 15 juin 1980 à Monaco et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.

- La Société peut être représentée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

R. van 't Hoeft / M.C.J. Weijermans

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009020173/683/43.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Suite à la nomination du Fondé de pouvoir de Monsieur Martin Paul Galliver avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les Fondés de pouvoir de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Gérald Olivier David WELVAERT, né le 15 juillet 1977, Uccle, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Jacques JOSSET, né le 12 juin 1974 à St Quentin, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Wim José August RITS, né le 14 juin 1970, à Merksem, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Lutgarde Françoise DENYS, née le 29 décembre 1967 à Oostende, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Stéphanie JUNG, née le 24 novembre 1975 à Metz, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, née le 3 avril 1973 à Rennes, France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Johannes Laurens DE ZWART, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Madame Helena Margareta FRIBERG, née le 10 septembre 1962 à Stockholm, Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Martin Paul GALLIVER, né le 15 juin 1980 à Monaco et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.
- La Société peut être représentée par la signature conjointe de deux Administrateurs.
- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.  
R. van 't Hoeft  
*Administrateur*  
M.C.J. Weijermans  
Administrateur

Référence de publication: 2009020175/683/45.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10561. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

### **Cartonplastgroup Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.435.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of January,  
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cartonplastgroup Holding S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 April 2008, published on 4 June 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1372 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-138.435 (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 22 October 2008, published on 25 November 2008 in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2829.

The meeting was declared open at 2:30 p.m., with Me Emilie STIL, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Victoria BRASSART, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Senay GUREL, lawyer, with professional address in Luxembourg.



The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:  
The agenda of the meeting was as follows:

*Agenda*

(1) To increase, upon a special report by the board of directors, the authorized corporate capital by an amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-) so as to raise it from its current amount of nine million one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 9,185,000.-) divided into seven million two hundred ninety-eight thousand (7,298,000) class A ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each and fifty thousand (50,000) class B redeemable ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each to an amount of fourteen million one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 14,185,000.-) divided into eleven million two hundred ninety-eight thousand (11,298,000) class A ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each and fifty thousand (50,000) class B redeemable ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each, to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders increasing the authorized capital in the Mémorial C, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

(2) To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

(3) Miscellaneous.

The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by them are shown on an attendance list which, signed *ne varietur* by the shareholders or their proxy holders, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the proxy holders, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders acknowledged the report prepared by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies as amended, which will remain attached to the present minutes.

The general meeting of shareholders further resolved, on basis of the said report of the board of directors, to increase the authorized corporate capital by an amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-) so as to raise it from its current amount of nine million one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 9,185,000.-) divided into seven million two hundred ninety-eight thousand (7,298,000) class A ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each and fifty thousand (50,000) class B redeemable ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each to an amount of fourteen million one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 14,185,000.-) divided into eleven million two hundred ninety-eight thousand (11,298,000) class A ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each and fifty thousand (50,000) class B redeemable ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each.

The general meeting of shareholders further resolved to authorize the Board of Directors to increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital, as renewed and increased, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of this general meeting of shareholders in the Mémorial, Recueil C, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or

similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

#### *Second resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is fixed at four hundred five thousand two hundred and sixty-eight point seventy-five Euro (EUR 405,268.75) represented by three hundred twenty thousand (320,000) class A ordinary shares having a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each (the "Class A Shares") and four thousand two hundred and fifteen (4,215) class B redeemable ordinary shares having a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each (the "Class B Shares").

The Class A Shares and the Class B Shares are individually referred to as a "Share" and together as the "Shares".

The authorized capital of the Company is set at fourteen million one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 14,185,000.-) divided into eleven million two hundred ninety-eight thousand (11,298,000) class A ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each and fifty thousand (50,000) class B redeemable ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each.

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of this authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on 22 January 2009 in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

The Company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 3 p.m.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand three hundred euro (1.300.- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Cartonplastgroup Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederranven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 avril 2008, publié le 4 juin 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1372, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-138.435 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 octobre 2008, publié le 25 novembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2829.

L'assemblée a été ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Me Emilie STIL, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Me Victoria BRASSART, avocate, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Senay GUREL, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Agenda*

(1) Augmentation, sur rapport spécial du conseil d'administration, du capital autorisé d'un montant cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 9.185.000,-) divisé en sept millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille (7.298.000) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et en cinquante mille (50.000) actions ordinaires rachetables de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune à un montant de quatorze millions cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 14.185.000,-) divisé en onze millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (EUR 11.298.000,-) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et cinquante mille (50.000) actions ordinaires rachetables de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, et autorisation du conseil d'administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires augmentant le capital autorisé, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iv) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces.

(2) Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

(3) Divers.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité du capital souscrit est présente ou représentée à la présente assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a pris connaissance d'un rapport préparé par le conseil d'administration de la Société en conformité avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, lequel rapport restera annexé aux présentes.

L'assemblée générale des actionnaires a ensuite décidé, sur base dudit rapport du conseil d'administration, d'augmenter le capital autorisé d'un montant de cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 9.185.000,-) divisé en sept millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille (7.298.000) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et cinquante mille (50.000) actions ordinaires rachetables de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action à un montant de quatorze millions cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 14.185.000,-) divisé en onze millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (EUR 11.298.000,-) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et cinquante mille (50.000) actions ordinaires rachetables de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

L'assemblée générale des actionnaires a en outre décidé d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication au Mémorial C du présent procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iv) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces.

### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**«Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent cinq mille deux cent soixante-huit Euros et soixante-quinze cents (EUR 405.268,75) divisé en trois cent vingt mille (320.000) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Actions de Catégorie A») et cinquante mille (50.000) actions ordinaires rachetables de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Actions de Catégorie B»).

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B sont individuellement appelées «Action» et ensemble les «Actions».

Le capital autorisé de la Société est fixé à quatorze millions cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 14.185.000,-) divisé en onze millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille (11.298.000) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action et en cinquante mille (50.000) actions ordinaires rachetables de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 janvier 2009 au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera

constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Les actions de la Société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15 heures.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg par le notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E.STIL, V.BRASSART, S.GUREL, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2009. LAC/2009/3265. Reçu: soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009020371/220/279.

(090020972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

### **Impianti Continui International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 68.567.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Alessandro Rizzo, né le 08.12.1941 à Camisano Vicentino (Italie), demeurant à I-Camisano Vicentino (Italie), Via Vanzo Vecchio n. 60/B,

"le mandant"

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision de l'actionnaire unique en date du 27 novembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société IMPIANTI CONTINUI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68 567, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 février 1999, acte publié le 12 mai 1999 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 337;

2. Le capital social de la société s'élève à EUR 32.500,00 (trente deux mille cinq cents Euro) représenté par 325 (trois cent vingt cinq) actions de valeur nominale de EUR 100,00 chacune, intégralement libérées.

3. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société IMPIANTI CONTINUI INTERNATIONAL S.A.;

4. L'Actionnaire unique approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 à ce jour;

5. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire;

6. L'Actionnaire unique a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;

7. En sa qualité de liquidateur de la Société "IMPIANTI CONTINUI INTERNATIONAL S.A.", le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

8. Les livres et documents de la société IMPIANTI CONTINUI INTERNATIONAL S.A. seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51944. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020353/211/46.

(090020934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

### **Giori S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.147.

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GIORI S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 85.147, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2001, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 564 du 11 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni VITTORE, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rémy MENEGUZ, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Marie PRIMICERI, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Pietro Carena né le 17.05.1966 à Roma (Italie), avec adresse professionnelle au 22, Via Pretorio, 6900 Lugano (Suisse).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. VITTORE, R. MENEGUZ, A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50778. Reçu douze euros (12.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020375/211/62.

(090021566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**LRI Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

*Auszug aus dem Protokoll der konstituierenden Aufsichtsratsitzung der LRI Invest S.A. vom 16. Januar 2009.*

Gemäß Artikel 17 der Satzung der LRI Invest S.A. beschließen die Aufsichtsratsmitglieder, die folgenden Personen als Mitglieder des Vorstandes zu ernennen, dies mit Wirkung ab 01.01.2009 und bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012.

- Herr Markus Gierke, geboren in Saarburg/Deutschland, am 13. Juli 1968, mit beruflicher Anschrift in L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'activité Syrdall und

- Herr Bernd Schlichter, geboren in Saarlouis/Deutschland, am 17. April 1960, mit beruflicher Anschrift in L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'activité Syrdall

Munsbach, den 16. Januar 2009.

*Für die Richtigkeit namens der LRI Invest S.A.*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2009020335/2501/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09795. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Lutronic Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 134.264.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUTRONIC HOLDING S.A." (numéro d'identité 2007 22 38 797), avec siège social à L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 134.264, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 69 du 10 janvier 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 690 du 20 mars 2008 et en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, numéro 1780 du 18 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Etienne PIGEON,

employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital de la société d'un montant de mille huit cent cinquante euros (€ 1.850.-) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille neuf cents euros (€ 36.900.-) à trente-huit mille sept cent cinquante euros (€ 38.750.-).

2) Emission de trois cent quatre-vingt-huit (388) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer intégralement en numéraire.

3) Renonciation par la société "ZOLTAR S.A." ainsi que par Messieurs Rémy JARRETIE, Jean-François CARRON et Eric GUERVIN à leur droit préférentiel de souscription.

4) Souscription des trois cent quatre-vingt-huit (388) actions nouvelles par la société anonyme "INTERBA S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et libération intégrale desdites actions en numéraire.

5) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

6) Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de mille huit cent cinquante euros (€ 1.850.-) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille neuf cents euros (€ 36.900.-) à trente-huit mille sept cent cinquante euros (€ 38.750.-), par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-huit (388) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, à souscrire et à libérer intégralement par un apport en numéraire.

*Souscription*

La société anonyme "INTERBA S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 136.610,

ici représentée par Monsieur Etienne PIGEON, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2008, déclare souscrire à la totalité des prérites trois cent quatre-vingt-huit (388) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

La prérite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.



20825

*Libération*

Les trois cent quatre-vingt-huit (388) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ont été libérées intégralement par des versements en espèces d'un montant de mille huit cent cinquante euros (€ 1.850.-), lequel montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Renonciation*

1) La société anonyme "ZOLTAR S.A.", ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 133.301,

détentriche de cinq mille trois cent soixante-quinze (5.375) actions.

2) Monsieur Rémy JARRETIE, demeurant à F-77760 Fromont, 20, rue Grande,

détenteur de trois cent soixante-quinze (375) actions.

3) Monsieur Jean-François CARRON, demeurant à F-78170 La Celle St Cloud, 6, Place du Maréchal Leclerc,

détenteur de cent cinquante (150) actions.

4) Monsieur Eric GUERVIN, demeurant à 1105 Fieldown Street Cumberland, ON K4C 1 B7 (Canada),

détenteur de trois cent soixante-quinze (375) actions.

Tous les quatre ici représentés par Monsieur Etienne PIGEON, préqualifié,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données le 15 décembre 2008,

déclarent renoncer expressément à leur droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions.

Les quatre prédites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

*Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** "Le capital social est fixé à EUR 38.750.- (trente-huit mille sept cent cinquante euros) représenté par 8.125 (huit mille cent vingt-cinq) actions sans désignation de valeur nominale."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Arnaud MORAUX comme administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société et de lui donner décharge pour l'exécution de ses mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Monsieur Rémy JARRETIE, Business Manager RFID, né à Paris (France) le 26 mai 1948, demeurant à F-77760 Fromont, 20, rue Grande.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: PIGEON, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 janvier 2009. Relation: CAP/2009/79. Reçu douze euros (12.-).

*Le Receveur (signé):* NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 février 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009020348/236/98.

(090021422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Cassiopeia Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.819.

In the year two thousand and eight, on the 29th of December.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED**

Mr. Maarten Ruijs, born in Hampstead (United Kingdom) on 10 April 1962, residing at The Summit 43B, 41C Stubbs Road, Happy Valley, Hong Kong SAR.

here represented by Ms. Catherine Messang, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(I) That the appearing party is the current sole shareholder of a société à responsabilité limitée, "Cassiopeia Holding Sàrl", having its registered office at 291, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 104.819 (the "Company");

(II) The Company was incorporated on 7 December 2004, by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association on 3 March 2005, number 193, pp. 9251 sq;

(III) That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder DECIDES to approve the interim financial statements of the Company as at 23 December 2008.

*Second resolution*

The sole shareholder DECIDES to grant full discharge to the members of the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the exercise of their mandates from 1 January 2008 until the date of the present meeting.

*Third resolution*

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder DECIDES to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

*Fourth resolution*

The sole shareholder DECIDES to appoint Théâtre Directorship Services Alpha Sàrl, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 98.454 as liquidator.

The aforesaid liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at 31 December, 2007.

The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

*Closure of the meeting*

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.500.-.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.  
The document having been read and explained to the person appearing, known by the undersigned notary, the appearing person signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française

En l'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

M. Maarten Ruijs, né à Hampstead (Royaume-Uni) le 10 avril 1962, résidant à The Summit 43B, 41C Stubbs Road, Happy Valley, Hong Kong SAR.

Ici représenté par Melle Catherine Messang, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(I) Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Cassiopeia Holding Sàrl", ayant son siège social au 291, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.819 (la "Société");

(II) Que la Société a été constituée suivant acte reçu le 7 décembre 2004 par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 3 mars 2005, numéro 193, pp. 9251 ss;

(III) Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique DECIDE d'approuver les états financiers intérimaires de la Société établis au 23 décembre 2008.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat depuis 1<sup>er</sup> Janvier 2008 jusqu'à la date de la présente assemblée.

#### *Troisième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'associé unique DECIDE de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique DECIDE de nommer Théâtre Directorship Services Alpha Sàrl, une société ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.454, en tant que liquidateur.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2007.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

#### *Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EURO 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à la partie comparante, connue du notaire, cette dernière a signée avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. MESSANG, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008. LAC/2008/53230 : Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009020349/208/115.

(090020916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

### **Montimmo S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.529.

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Montimmo S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.529, ayant un capital social de EUR 1.000.000, constituée suivant acte reçu le 8 août 2000 par Maître Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 81 daté du 3 février 2001, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Virginie LEPAGE, avocat, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline PICARD, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline LE CAM, avocat demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour:

#### *Ordre du jour:*

1. Reconnaissance et approbation du projet de fusion notarié daté du 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2550 en date du 18 octobre 2008 (le "Projet de Fusion") en vertu duquel la société Leasinvest Immo Lux, une société d'investissement à capital variable, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.768 (la "Société Absorbante") entend absorber aux alentours du 15 novembre 2008 la Société (ci-après dénommée " Société Absorbée ") par voie de fusion par acquisition conformément aux dispositions des articles 281 à 283 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

2. Reconnaissance et approbation de la fusion par acquisition de la Société Absorbée par la Société Absorbante;

3. Reconnaissance et approbation de tous les documents relatifs au Projet de Fusion et à la fusion;

4. Attribution à l'actionnaire minoritaire de la Société Absorbée, c'est-à-dire LEASINVEST IMMO LUX CONSEIL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 17, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.769, de 48 (quarante-huit) actions de distribution nouvelles de la Société Absorbante et d'une soulte de EUR 274 (deux cent soixante-quatorze euros), déterminés dans les conditions telles que décrites dans le Projet de Fusion;

5. Reconnaissance et approbation de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée du fait de la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante; et

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale reconnaît avoir pris entière connaissance du projet de fusion acté par le notaire instrumentant en date du 7 octobre 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2550 en date du 18 octobre 2008 (le "Projet de Fusion"), aux termes duquel la Société Absorbée transmet à titre de fusion à la Société Absorbante la totalité de son patrimoine, moyennant l'attribution à l'actionnaire minoritaire de la Société Absorbée d'un nombre d'actions dans la Société Absorbante égal au nombre d'actions qu'il détient dans la Société Absorbée multiplié par la parité de conversion tel que énoncé dans le Projet de Fusion.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver la fusion par acquisition de la Société Absorbée par la Société Absorbante.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver dans toutes leurs dispositions le Projet de Fusion, les Comptes Intérimaires de la Société (tels que définis dans le Projet de Fusion) et la Fusion.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide, en contrepartie de l'apport par la Société Absorbée de l'ensemble de son patrimoine à la Société Absorbante, d'attribuer à l'actionnaire minoritaire de la Société Absorbée, c'est-à-dire LEASINVEST IMMO LUX CONSEIL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 17, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.769, un nombre d'actions de distribution dans la Société Absorbante égal à celui qu'il détient dans la Société Absorbée multiplié par une parité de conversion résultant du rapport d'échange tel que énoncé dans le Projet de Fusion, ces actions devant être émises par le conseil d'administration de la Société Absorbante subséquentement à cette présente assemblée.

L'assemblée générale décide unanimement d'approuver plus spécifiquement l'attribution à LEASINVEST IMMO LUX CONSEIL S.A., de 48 (quarante-huit) actions de distribution nouvelles de la Société Absorbante toutes entièrement libérées ("l'Emission d'Actions de Distribution Nouvelles") en contrepartie de l'apport par la Société Absorbée de l'ensemble de son patrimoine à la Société Absorbante. En outre, la Société Absorbante versera à LEASINVEST IMMO LUX CONSEIL S.A. une soulte égale à EUR 274 (deux cent soixante-quatorze euros) (la "Soulte"). Corrélativement, les actions de la Société Absorbée sont annulées.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide que, par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'annulation des actions détenues par la Société Absorbante dans la Société Absorbée, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation.

L'assemblée générale constate en conséquence qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la Société Absorbée étant donné que la totalité du patrimoine de cette société sera transmise à la Société Absorbante.

*Estimation des frais*

Toutes les conditions de l'article 4-1 de la loi du 29 Décembre 1971 telle que modifiée étant remplies, l'exemption du droit d'apport ou de tout autre droit proportionnel s'applique à la fusion.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société Absorbée ou qui sont mis à sa charge en raison de sa fusion avec la Société Absorbante, s'élève à environ EUR 4.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. LEPAGE, J. PICARD, C. LE CAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47977. Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009020363/242/98.

(090021045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Manor Care Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.017.838,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.128.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of December.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Manor Care Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by, Mrs. Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, professionally, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 December 2008.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Manor Care Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the replaced notary on 12 December 2008, in process of being published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro into US dollar at the Euro foreign exchange reference rate from the European Central Bank as at 29 December 2008 of one point four hundred twenty-seven US dollar against one Euro (1.427 USD/1.-EUR) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to seventeen thousand eight hundred thirty-eight US dollar (USD 17,838.-).

The sole shareholder subsequently resolves to convert the par value per share from one euro (EUR 1.-) into one dollar (USD 1.-) so that the share capital of the Company is represented by seventeen thousand eight hundred thirty-eight (17,838) shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, which are all held by the sole shareholder.

*Second resolution*

The sole shareholder further resolves to increase the Company's share capital from its current amount of seventeen thousand eight hundred thirty-eight US dollar (USD 17,838) by an amount of one million US dollar (USD 1,000,000.-) up to an amount of one million seventeen thousand eight hundred thirty-eight US Dollar (USD 1,017,838.-) through the issuance of one million (1,000,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each. The entirety of the newly issued shares has been subscribed by the sole shareholder here represented as aforementioned, and has fully been paid up by a contribution in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of one million US dollar (USD 1,000,000.-) as was certified to the undersigned notary.

The amount of one million US dollar (USD 1,000,000.-) has entirely been allocated to the share capital.

*Third resolution*

The sole shareholder consequently resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million seventeen thousand eight hundred thirty-eight US Dollar (USD 1,017,838.-) represented by one million seventeen thousand eight hundred thirty-eight (1,017,838) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated EUR 6,800.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Manor Care Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 décembre 2008.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associée unique de Manor Care Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculation auprès du registre du commerce et de sociétés du Luxembourg en cours, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé en date du 12 décembre 2008, et dont la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations est en cours (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro en dollar US au taux de change de référence de la Banque Centrale Européenne au 29 décembre 2008 d'un virgule quatre cent vingt-sept dollar US contre un euro (1,427 USD/1,-EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à un montant de dix-sept mille huit cent trente-huit dollars US (USD 17.838,-).

L'actionnaire unique décide de convertir la valeur nominale par part sociale d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) à un montant d'un dollar US (USD 1,-) afin que le capital social soit représenté par dix-sept mille huit cent trente-huit (17.838) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune qui sont détenues par l'associé unique.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la société de son montant actuel de dix-sept mille huit cent trente-huit dollars US (USD 17.838,-) par un montant d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-) à un montant d'un million dix-sept mille huit cent trente-huit dollars US (USD 1.017.838,-) par l'émission d'un million (1.000.000) de parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune. La totalité des parts sociales nouvellement émises a été souscrite par l'associé unique ici représenté comme il est dit, et a été entièrement libérée par versement en espèces de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de un million de dollars US (USD 1.000.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le montant d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-) a été entièrement alloué au capital social.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million dix-sept mille huit cent trente-huit dollars US (USD 1.017.838,-) représenté par un million dix-sept mille huit cent trente-huit (1.017.838) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 6.800,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

signé: N. SCHMIDT-TROJE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2009. Relation: LAC/2009/783. Reçu à 0.50% trois mille cinq cent quarante-six euros soixante cents (3546.60€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009020377/242/118.

(090021643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Fair Partners S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 135.513.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53868 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009020440/211/12.

(090021542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Tansen Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 93.663.

At Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on January 20<sup>th</sup>, 2009, it has been resolved the following:

1. To reelect Mr. Anders WEILANDT as director of the Company;
2. To reelect Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER, residing professionally au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as directors of the Company;
3. To reelect MODERN TREUHAND S.A., situated at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 20 janvier 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Anders WEILANDT comme administrateur au conseil d'administration.
2. De ré-élire M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration.
3. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A., située au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009019993/1369/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09433. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---